



ADEAR

DES HAUTES-PYRENEES
POUR S'INSTALLER PAYSAN.NE



Nouvelle PAC pour nouveaux bénéficiaires – 1/2 jour

L'équilibre économique de l'activité agricole nécessite bien souvent une maîtrise de la PAC et de ses nouveaux enjeux. Il est donc essentiel de bien comprendre les évolutions de la nouvelle PAC et son impact sur l'exploitation. L'objectif est donc de:

- Comprendre le fonctionnement général de la PAC
- Identifier les attendus dans la nouvelle PAC et leur impact sur la déclaration
- Connaître les démarches préalables nécessaires à une demande de PAC

Au programme:

- Présentation de l'articulation générale de la PAC autour des deux piliers
- Focus sur les nouveautés: l'ACJA, les productions végétales...
- Focus sur la DPB et l'ICHN
- Présentation du calendrier
- Inscription - 1ère demande: le temps à prévoir, les attendus de l'administration....

Intervenants:

Florence Soustrade, DDT65 - chef du bureau PAC

M. Duhau, DDT65 - Instructeur intervenant plus spécifiquement sur l'ACJA et les DPB

Erwin Daragnes, Animateur ADEAR65 ayant suivi la formation interne du réseau sur la nouvelle PAC 2023-2027



Mardi 5 mars 2024



**Tarbes à la Chambre
d'Agriculture**
Salle Espace Foirail 1



9h00-13h



Cheffes d'exploitation
Cotisantes solidaires
Porteuses de projet



**84 € pris en charge par
Vivea pour les
contributeurs à jour du
paiement de leur cotisation
(Enveloppe annuelle
/cotisant Vivéa de 3000€)**

**50€ pour les non Vivéa
(payable en plusieurs fois;
petits budgets nous
contacter)**



Ne pas jeter sur la voie publique

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nouvelle PAC pour nouveaux bénéficiaires - 1 jour

DATE : **Mardi 5 mars 2024**

NOM :

PRÉNOM :

ENTREPRISE :

ADRESSE :

CP :

COMMUNE :

TÉLÉPHONE :

EMAIL :

DATE DE NAISSANCE (exigée par VIVEA):

PRÉCISION SUR VOTRE STATUT :

- Chef/cheffe d'exploitation
- Cotisant/cotisante solidaire
- Porteur/porteuse de projet
- Autre, précisez:

PRÉCISION SUR VOTRE PRODUCTION

- Ovin
- Laitier
- Viande
- Caprin
- Maraichage
- Bovin
- Autre animal:
- Autre production:

VOS ATTENTES POUR CETTE FORMATION :

Quelles sont les pratiques et expériences que vous souhaitez acquérir?

.....

.....

J'autorise l'ADEAR 65 à communiquer mes coordonnées pour un éventuel covoiturage

J'ai pris connaissance des conditions Générales.

Fait à:

Le:

Signature :

INSCRIPTION :

Veillez retourner le bulletin d'inscription à l'adresse suivante:



ADEAR65
21 rue des Thermes
65200 Bagnères de Bigorre

Pour plus de renseignements:
confadear65@orange.fr
05 62 95 30 29
06 07 26 81 89

ORGANISME DE FORMATION PROFESSIONNELLE

N° d'activité: 73650071265

COÛT ET PRISE EN CHARGE : L'adhésion à l'association sera demandée le jour de la formation (30€/an). Le repas et les frais de déplacement sont à la charge des stagiaires. Prévoir votre matériel et votre tenue de sécurité complète.

CONDITIONS GÉNÉRALES :

- Les sessions sont destinées en priorité aux agriculteurs/agricultrices, conjoints collaborateurs, cotisants/cotisantes solidaires et personnes en démarche d'installation. Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fonds de formation. S'il reste des places, les porteurs/porteuses de projet non éligible à Vivéa peuvent participer..
- Les informations définitives concernant le déroulement et les aspects pratiques du stage sont communiquées aux participants au moins 5 jours avant le démarrage de la formation
- En cas de refus d'une formation par VIVEA, elle pourra être annulée ou les conditions financières pourront être changées.
- Nous nous réservons la possibilité d'annuler ou de reporter à une date ultérieure une formation, notamment si le nombre de participants est insuffisant ou que les conditions météorologiques l'imposent.
- En cas d'annulation de la part du stagiaire moins de 48h avant le début de la formation, hors cas de force majeure, nous nous réservons le droit de ne pas vous mettre comme prioritaire sur une prochaine formation organisée par l'ADEAR65.

Crédit d'impôt : si vous êtes au régime d'imposition au réel, vous pouvez couvrir une partie de vos frais grâce au crédit d'impôt à la formation. Pour vos heures passées en formation, vous pouvez bénéficier d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement.

Modalités de fin de formation :

Une attestation de participation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.

Mode d'évaluation : Fiche d'autoévaluation et questionnaire de satisfaction globale

Ne pas jeter sur la voie publique